Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215600511-20260528-20260528001-DE

CRUGUEL

République Française
Département du Morbihan

Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL
Séance du 28 mai 2026
Délibération

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la mairie de CRUGUEL sous la présidence de M. BOULVAIS David, Maire.
La convocation du Conseil Municipal ainsi que l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 21 mai 2026 et affichés à la mairie le 21 mai 2026.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que 13 membres sont présents, le quorum est atteint.

Présents (14) : *BOULVAIS David, DIABAT Françoise, TRÉGARO Nicolas, ETIENNE Brigitte, RICHARD Magali, COURTEL Magali, MAHÉO Anthony (arrive à 19H30), GICQUEL Céline, TATTEVIN Cindy, JOUNOT Yoann, HERVOUET Clément, PEDRONO Tanguy, BOULVAIS Marine, EVEN Camille*
Absent excusé (1) : *CARO Fabrice*
Pouvoirs (1) : *Mr CARO Fabrice donne pouvoir à Mme DIABAT Françoise*
Secrétaire de séance (article 2121-15 du CGCT) *:Tanguy PÉDRONO*

1 -Présentation du projet de feu d'artifice par l'association OBK – subvention exceptionnelle

Mr Guénnolé GUILLAUME, président de l'association « Ô Bon Kru » (comité des fêtes) présente l'animation qu'il souhaite organiser le samedi 25 juillet, cette journée sera clôturée par un feu d'artifice.

Comme déjà évoqué lors de la séance du 9 avril, la commune ne proposera pas de spectacle comme les années passées, mais pourrait aider à financer le feu d'artifice. Les années passées, le cout du spectacle était environ de 1000 €. A ce titre, le conseil municipal avait donné un accord de principe pour le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association ÔBK, d'un montant de 1 000 €, à condition que l'association vienne présenter son projet lors du prochain conseil municipal.

Après avoir entendu les explications du Président d' « Ô Bon Kru », et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Céline GICQUEL), autorisent le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Ô Bon Kru.

Le 29 mai 2026,
Le Maire, David BOULVAIS